

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

SEPTIEME LEGISLATURE

SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE 2017
(Ouverture le jeudi 28 septembre 2017)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance plénière du jeudi 28 septembre 2017

Ordre du jour :

Ouverture de la sixième session extraordinaire de l'année 2017.

Le jeudi 28 septembre 2017, à partir de quinze heures quarante (15H40mn), s'est tenue au palais des Gouverneurs à Porto-Novo, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Maître Adrien HOUNGBEDJI, l'ouverture de la sixième session extraordinaire de l'année 2017.

En début de séance, le Président de l'Assemblée Nationale a, conformément aux dispositions de l'article 85 de la Constitution, invité le Deuxième Secrétaire Parlementaire, Monsieur Dakpè SOSSOU, à procéder à la vérification du quorum, Soixante-et-un (61) députés ont répondu présents à l'appel.

En déclarant la séance ouverte, le Président a invité la Première Secrétaire parlementaire à donner lecture des communications ci-après :

- le décret n° 2017-333 du 06 juillet 2017 transmettant à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone, signé à Kigali au Rwanda, le 15 octobre 2016. Ledit décret a été affecté à la commission du plan, de l'équipement et de la production ;

- le décret n° 2017-462 du 13 septembre 2017 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé le 23 août 2017 entre la République du Bénin et EXPORT-IMPORT BANK (EXIMBANK) de Chine dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumè, Glazoué et environs ;

- le décret n° 2017-463 du 13 septembre 2017 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 12 septembre 2017 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de viabilisation du site et de construction de 1300 logements sociaux à Ouèdo dans la Commune d'Abomey-Calavi ;

- le décret n° 2017-464 du 13 septembre 2017 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification,

du contrat de crédit signé à Cotonou, le 02 juin 2017 entre la République du Bénin et Rabobank et KBC dans le cadre du financement partiel du projet de protection de la côte à l'Ouest de Cotonou : conception et réalisation des travaux de protection et de valorisation du segment prioritaire de AVLEKETE et DJEGBADJI dans la Commune de Ouidah ;

- le décret n° 2017-465 du 13 septembre 2017 transmettant à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, l'accord de crédit signé par échange de courrier, le 12 juillet 2017 entre la République du Bénin et la Banque du Brésil dans le cadre du financement partiel du projet de construction des routes Kétou – Idigny – Igbodja – Savè (85,8km), Omou – Illadji – Mossoukagbé – Ayékotonyan (26,6 km) et Savè – Owo – Frontère du Nigeria (27,5 km) ;

- le décret 2017-466 du 13 septembre 2017 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'accord de financement additionnel signé à Washington, le 14 juillet 2017 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet d'Alimentation des Services Energétiques (PASE) ;

- le décret n° 2017-467 du 13 septembre 2017 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Lokossa – Dévé – Aplahoué frontière du Togo.

Ces décrets ont été affectés à la commission des finances et des échanges quant au fond et à la commission du plan, de l'équipement et de la production pour avis ;

- la lettre du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale transmettant à l'Assemblée Nationale le rapport du Comité de relecture du statut du personnel parlementaire. En affectant ce rapport à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, le Président de l'Assemblée Nationale a invité les membres de ladite commission à faire diligence pour son étude ;

- la lettre du député Orden ALLADATIN transmettant à l'Assemblée Nationale, la proposition de loi modifiant la loi n° 2015-18 portant statut général de la fonction publique. Ladite proposition de loi a été affectée à la commission de loi, de l'administration et des droits de l'homme pour attribution ;

- la lettre par laquelle le Président de la République a demandé la convocation immédiate d'une session extraordinaire en vue de l'examen de projets de loi portant autorisation de ratification d'accords, de contrat de financement et autres projets d'intérêt majeur ci-après :

1. accord de financement additionnel signé, le 02 juin 2017 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) ;

2. accord de crédit signé, le 22 mai 2017 entre la République du Bénin et Rabobank dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet de protection de la côte à l'Est de Cotonou ;

3. accord de prêt signé par échange de courrier, le 27 avril 2017 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement des Infrastructures socio-économiques et de Sécurité Alimentaire dans le bassin du Niger : construction de quatre (04) barrages à buts multiples au Bénin ;

4. contrat de crédit signé à Cotonou, le 02 juin 2017 entre la République du Bénin et Rabobank et KBC dans le cadre du financement partiel du projet de protection de la côte à l'Ouest de Cotonou : conception et réalisation des travaux de protection et de valorisation du segment prioritaire de AVLEKETE et DJEGBADJI dans la Commune de Ouidah ;

5. accord de prêt signé, le 23 août 2017 entre la République du Bénin et EXPORT-IMPORT BANK (EXIMBANK) de Chine dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumè, Glazoué et environs ;

6. accord de crédit signé par échange de courrier, le 12 juillet 2017 entre la République du Bénin et la Banque du Brésil dans le cadre du financement partiel du projet de construction des routes Kétou – Idigny – Igbodja – Savè (85,8km), Omou – Illadji – Mossoukagbé – Ayékotonyan (26,6 km) et Savè – Owo – Frontère du Nigeria (27,5 km) ;

7. accord de prêt signé à Cotonou, le 12 septembre 2017 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de viabilisation du site et de construction de 1300 logements sociaux à Ouèdo dans la Commune d'Abomey-Calavi ;

8. accord de prêt signé avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Lokossa – Dévè – Aplahoué frontière du Togo, et

9. accord de financement additionnel signé à Washington, le 14 juillet 2017 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet d'Alimentation des Services Energétiques (PASE).

A la suite de la lecture de ces communications, le compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 21 septembre 2017 a été lu et adopté sous réserve de l'amendement du député Gérard GBENONCHI.

Puis, le député Justin ADJOVI a demandé la parole et a fait, au nom de la Minorité parlementaire, une déclaration à la tribune de l'hémicycle.

Reprenant la parole, le Président de séance a dit avoir pris acte de ladite déclaration avant d'informer les députés que la présente session ouverte a été convoquée par quarante-quatre (44) députés et par le Chef de l'Etat en vue de l'examen respectivement du budget de l'Assemblée Nationale, gestion 2018 et des neuf (09) projets de loi d'autorisation de ratification précédemment cités.

Après avoir pris connaissance de la situation desdits dossiers au sein des commissions auxquelles ils sont affectés, le Président de

l'Assemblée Nationale a invité la commission des finances et des échanges à faire diligence pour l'étude de l'avant-projet du budget de l'Assemblée Nationale afin que son rapport soit examiné au cours de la séance plénière qui se tiendra le lundi 02 octobre 2017.

Par ailleurs, les députés ont été invités à prendre part, le vendredi 29 septembre 2017 au palais de la présidence, à la cérémonie d'installation des membres du RAVIP.

Sur ce, la séance a été suspendue à seize heures trente-et-une minutes (16H31mn) pour sa reprise le lundi 02 octobre 2017 à dix heures (10H).

Fait à Porto-Novo, le 28 septembre 2017.

La Première Secrétaire
Parlementaire
Secrétaire de séance,

Le Président de l'Assemblée
Nationale
Président de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Maître Adrien **HOUNGBEDJI**